



## Prevoyance entreprise

-----  
Par mormamoro

Bonsoir, je suis en arrêt maladie depuis 3 mois hier j'ai reçu un courrier de la DRH de mon entreprise qui dit ceci: l'instruction de votre dossier d'incapacité temporaire de travail, auprès de notre assurance, est incomplète. Afin que votre dossier soit complet et que l'assureur puisse le prendre en compte, j'aurais besoin s'il vous plait que votre médecin remplisse le document ci-joint et une fois complété je vous remercie de me le retourner.  
Ce document et un certificat médical détaillé cela relève il me semble du secret médical a t'elle le droit de me demander ce document.

-----  
Par syndicat7s

Bonjour,

Seul le médecin-conseil de votre organisme de prévoyance pourrait éventuellement être destinataire d'un certificat mentionnant des informations couvertes par le secret médical.

En aucun cas, votre DRH ne doit être destinataire d'informations médicales.

Êtes-vous sûr que votre DRH vous demande des informations à caractère médical dans le certificat qu'elle vous réclame?

Bien cordialement

Le Syndicat 7S

Soutien aux Salariés du Syntec

[url=<http://www.syndicat-7s.fr>]http://www.syndicat-7s.fr[/url]

-----  
Par mormamoro

Bonsoir, et merci pour votre réponse si rapide. Concernant la question que vous me posez êtes-vous sûre que votre DRH vous demande des informations à caractère médical dans le certificat qu'elle vous réclame, je vous réponds tout à fait car elle m'a adressait ce fameux certificat avec le courrier que j'ai transmis dans mon précédent message. Il s'agit d'une photocopie ou il est écrit en haut à droite prévoyance d'entreprise certificat médical détaillé, cela va de a qu'elle date remonte le début de la maladie, si j'ai reçu des soins lesquels, l'état de santé actuel, es ce que une invalidité est a envisager. Je pense que ça va loin la non ? merci de bien vouloir me répondre

-----  
Par mormamoro

Bonsoir, je m'excuse d'insister mais que dois je faire fasse à cette situation.  
Cordialement.